



Si aucun des binômes n'obtient 50% des voix : il y a un second tour pour les binômes ayant obtenu des votes représentant au moins 12,5% des inscrits (ou les 2 premiers en voix si aucun n'a atteint des 12,5%).



Une fois élu, chacun est libéré de son tandem et peut donc voter comme il le souhaite. Leur premier vote consistera à élire le président ou la présidente qui dirigera le Département pour une durée de 6 ans.